



AVIS PUBLIC

La Ville de Percé tient à informer la population que l'hivernement des embarcations ne sera plus tolérée sur le terrain adjacent à la Vieille usine, à l'Anse-à-Beaufils. À cet effet, la Ville de Percé demande la collaboration des usagers afin de libérer les lieux des embarcations se trouvant toujours sur ce terrain.

Percé, le 27 mai 2021